

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-06-28_2805

Fonds de Compensation des Charges
Territoriales définitif 2021
Arcueil

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 21 juin 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		C
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		C
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Sauerbach	C
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. Dell'Agnola	C
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme Daumin	P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		C
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		C
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		C
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Représentée	M. Rabuel	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		C
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	M. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		C
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. Bouyssou	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		C
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		C
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		C
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		C
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. Maître	C
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maître	C
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		C
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Conan	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Bourdon	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Bensarsa-Reda	C
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme Janodet	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		C
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		C
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Bénêteau	C
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Panetta	C
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	Mme Gaulier	C
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		C
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente ⁽¹⁾		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		C
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	C
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. Decrouy	C
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		C
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		C
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. Dufour	C
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme Kacimi	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	Mme Capelo	C
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		C

(1) Jusqu'à la délibération n° 2833

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2773 à 2833	54	33	87
2834 à 2862	53	33	86

Exposé des motifs

Depuis le 1er janvier 2016 l'EPT exerce à la place des communes les compétences : gestion des déchets ménagers et assimilés, eau assainissement, plan local d'urbanisme et politique de la ville.

Suite à la délibération du 7 novembre 2017, les communes d'Ablon-sur-Seine, de Viry-Châtillon, et de Villeneuve-Saint-Georges ont transféré certains de leurs équipements culturels et sportifs à l'EPT à compter de 2018.

Depuis le 1er janvier 2018, l'EPT exerce également de nouvelles compétences à la place des communes : aménagement, développement économique, renouvellement urbain et habitat.

Plusieurs restitutions de compétences de l'EPT vers les villes ont eu lieu depuis la création de l'EPT, venant minorer l'appel de FCCT des communes concernées.

Conformément à l'article L5219-5 du CGCT, ces transferts de compétences sont financés par le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Ce fonds est perçu annuellement par l'EPT et constitue pour les communes une dépense obligatoire.

Pour l'année 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), réunie les 23 novembre et 07 décembre 2021, a établi dans ses rapports les FCCT 2021 provisoires de chaque commune afin de disposer d'une base permettant d'appeler le FCCT mensuellement.

Le FCCT définitif 2021 de la commune d'Arcueil, présenté dans le rapport de CLECT du 20 juin 2022, s'élève à 10 072 715 €.

Le FCCT définitif 2021 se décompose comme suit :

- Produit fiscal 2015 actualisé : 2 837 577 € ;
- Part DCPS (Dotation de Compensation Part Salaire) : 6 978 288 € ;
- Minoration du FCCT au titre des restitutions de compétences : - 456 € ;
- Participation des communes au FPIC 2021 : 6 497 € ;
- Participation des communes aux dépenses 2021 du PLUi : 46 € ;
- Besoin de financement de la compétence PLU : 18 552 € (17 595 € de FCCT part forfaitaire et 957 € de FCCT part au réel), avec 42 513 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
- Besoin de financement de la compétence développement économique : 62 084 € (62 084 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence aménagement : 170 127 € (90 427 € de FCCT part forfaitaire et 79 700 € de FCCT part au réel), avec 184 798 € de trop-perçu constaté à rembourser.

Par ailleurs, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), réunie les 23 novembre et 07 décembre 2021, est venue fixer le montant du FCCT définitif 2020 à 10 066 726 €, avec, pour la compétence aménagement, un besoin de financement de 161 115 € avec 11 174 € de trop-perçu constaté à rembourser.

Une erreur de calcul a abouti à rembourser à tort 11 174 € au lieu d'un remboursement de 586 €. Cela sera régularisé sur l'exercice 2022.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Fixe le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2021 de la commune d'Arcueil à 10 072 715 €, se décomposant comme suit :
 - Produit fiscal 2015 actualisé : 2 837 577 € ;
 - Part DCPS (Dotation de Compensation Part Salaire : 6 978 288 € ;
 - Minoration du FCCT au titre des restitutions de compétences : - 456 € ;
 - Participation des communes au FPIC 2021 : 6 497 € ;
 - Participation des communes aux dépenses 2021 du PLUi : 46 € ;
 - Besoin de financement de la compétence PLU : 18 552 € (17 595 € de FCCT part forfaitaire et 957 € de FCCT part au réel), avec 42 513 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
 - Besoin de financement de la compétence développement économique : 62 084 € (62 084 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
 - Besoin de financement de la compétence aménagement : 170 127 € (90 427 € de FCCT part forfaitaire et 79 700 € de FCCT part au réel), avec 184 798 € de trop-perçu constaté à rembourser.
2. Acte la régularisation du montant de FCCT trop-perçu 2020 à rembourser pour la compétence aménagement dans le cadre de la détermination du FCCT définitif 2020 : trop-perçu de 586 € au lieu de 11 174 €.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 52 – Contre 35



A Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 06 juillet 2022
ayant été publiée le 06 juillet 2022